

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

CENTRE MULTINATIONAL DE PROGRAMMATION
ET D'EXECUTION DES PROJETS POUR L'AFRIQUE
CENTRALE I (MULPOC DE YAOUNDE)

NEUVIEME REUNION ORDINAIRE DU COMITE DES EXPERTS

YANGUI, 17 - 20 FEVRIER 1986

Distr.
Limitée

MULPOC/YAO/CE/IX/17E

31 Janvier 1986

Original :
Français

17 E. RAPPOPT SUR LA 7EME REUNION DU BUREAU
DU COMITE SOUS REGIONAL SUR L'INTEGRATION
DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

LIBREVILLE 16 - 17 JANVIER 1986

DG/MG

INTRODUCTION

La 7ème réunion du bureau du Comité sous-régional sur l'intégration de la femme au processus de développement du MULPOC de YAOUNDE s'est tenue du 15 au 16 janvier 1986 à LIBREVILLE dans la salle de conférence du Secrétariat d'Etat à la Promotion féminine.

Cette réunion a regroupé les pays membres du bureau suivant :

GABON

Présidente : Madame Rose ROGOMBE
Secrétaire d'Etat à la promotion féminine :

GUINEE EQUATORIALE

Vice-Présidente : Mme ANGUE-ONDO Purificacion
Vice-Ministre du Travail, de la sécurité sociale
et de la promotion féminine ;

CONGO

Rapporteur : Madame POTOKA Emilienne
Secrétaire aux relations extérieures de l'URFC

Prenait également part à ladite réunion, madame Denise GAZANIA,
Coordonnatrice du MULPOC pour le programme femme.

OBSERVATEURS

PNUD : Madame Rose LOIAL
Assistante de programme ;

UFPDG : Mesdames OKOUMBA Emilienne,, Secrétaire Général
ELLA ASSA Florence, Déléguée à l'information ;

SEPF : Mesdames Marie-Thérèse MATHAS, Déléguée ministérielle
auprès du Secrétaire d'Etat ;
RATANGA Béatrix, Conseiller du Secrétaire d'Etat ;
OWANGA Yvette, Directeur général de la promotion
féminine ;

KOUMBA Marie Agnès, Directeur de la Condition féminine ;
NDONG MOUEMA, Directeur de l'Information ;
Mr. TAIKA Pierre Célestin, Conseiller du Secrétaire d'Etat.

OBJET DE LA REUNION

La réunion a eu pour objet :

- l'évaluation des activités réalisées en 1985 ;
- le réajustement du programme 1986.

OUVERTURE DE LA REUNION

Après avoir souhaité la bienvenue aux autres membres du bureau, la présidente, madame Rose FOGOMBE a fait remarquer le caractère ordinaire de cette rencontre annuelle de supervision, de contrôle et d'orientation des activités du programme de la femme du bureau du comité sous-régional.

Elle a ensuite introduit l'ordre du jour pour son adoption et son examen.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le bureau a adopté l'ordre du jour suivant :

- 1.- Examen du rapport de la 6ème réunion du comité régional africain de coordination (CRAC) et de la résolution 535 XX adoptée par la Commission économique pour l'Afrique à sa 20ème session ;
- 2.- Rapport sur l'exécution du programme de la femme du MULPOC ; exercice 1985 par la coordonnatrice ;
- 3.- Questions diverses.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mercredi 15 Janvier 1986

- examen du rapport de la 6ème réunion du CRAC et de la résolution 535 XX adoptée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) lors de sa 20ème session ;
- rapport sur l'exécution du programme de la femme du MULPOC exercice 1985 par la coordonnatrice et réajustement du programme 1986
- rédaction des recommandations à présenter au comité des experts et au conseil des ministres du MULPOC.

Jeudi 16 Janvier 1986

- rédaction du rapport de la réunion
- adoption du rapport et clôture de la réunion.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après l'adoption de l'ordre du jour, la coordonnatrice a fait le résumé du rapport de la 6ème réunion du CRAC tenue du 15 au 17 avril 1985 à ADL'S ABEEA et a donné lecture de la résolution sur la femme et le développement en Afrique, présentée par la conférence à la 20ème session de la Commission économique pour l'Afrique qui l'a adoptée sous la cote 535 XX.

Prenant la parole à son tour, la Présidente du bureau du comité sous-régional pour l'intégration de la femme au développement a complété l'intervention de la coordonnatrice par une note de satisfaction relative à la forte participation des pays de la sous-région à la Conférence Mondiale de NAIROBI (15 - 26 juillet 1985), conformément à l'appel lancé lors de la 6ème réunion du CRAC et répercuté au niveau sous-régional par elle.

.../...

Passant à l'examen de la résolution 535 XX, le bureau a été informé par le rapporteur qui a donné lecture d'une correspondance en date du 21 novembre 1985 et signée du Secrétaire exécutif de la CEA, Monsieur ADEBAYO ADEDEJI, correspondance relative à la mise en oeuvre de ladite résolution particulièrement les paragraphes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du dispositif.

L'analyse des différents paragraphes sus-mentionnés a permis au bureau de relever ce qui suit :

Paragraphe n° 1

Libellé de la manière suivante :

"Demande aux Gouvernements africains et aux Organisations internationales la poursuite de l'assistance aux mécanismes nationaux pour l'intégration de la femme au développement, en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes nationaux de développement en faveur des femmes conformément aux stratégies d'ARUSHA".

Le bureau a accueilli favorablement cette recommandation et fait appel aux gouvernements et aux organisations internationales pour poursuivre cette assistance aux mécanismes nationaux pour l'intégration de la femme au développement, afin de préserver leur acquis de la décennie et mettre effectivement en oeuvre les stratégies d'ARUSHA.

Paragraphe n° 2

Dans lequel il est "demandé aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, de signer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, aux pays signataires de procéder à la ratification de la Convention, enfin, aux signataires de tout faire pour en garantir la mise en oeuvre".

.../...

Sur ce point, la Présidente du comité sous-régional s'est réjouie de constater que sur 7 pays de la sous-région, 4 ont signé et ratifié la Convention et exhorte les trois autres à le faire en vue de garantir l'égalité de chances aux femmes.

Paragraphe n° 3

Qui "lance un appel aux gouvernements africains et aux mécanismes nationaux pour l'intégration de la femme au développement pour qu'ils veillent d'une part, à l'inclusion des femmes dans les délégations qui participent aux réunions régionales et internationales, notamment celles portant sur les questions de développement et, d'autre part, à l'inclusion d'une composante féminine dans les projets nationaux de développement chaque fois que cela est requis".

Pour ce qui est de l'inclusion des femmes dans les délégations, il est à noter que tous les pays ont compris la nécessité de ce principe. Cependant, l'on constate encore beaucoup d'absences des femmes dans ces forums justifiés par le manque de moyens et d'information. A ce sujet, le PNUD devrait établir un calendrier des rencontres tant régionales qu'internationales intéressant les mécanismes nationaux afin que des dispositions soient prises pour assurer la participation des femmes.

En général, c'est l'inclusion d'une composante féminine dans les projets nationaux de développement qui pose encore quelques problèmes.

Paragraphe N° 5

Qui "réitère sa demande aux gouvernements africains afin de tout mettre en oeuvre pour libérer les fonds et les experts nationaux requis pour la conception, l'exécution et le suivi des projets d'intégration des femmes au développement.

Les pays de la sous-région sont assez sensibles quant à cette contribution, mais cet effort devrait être systématisé pour parvenir à la réalisation des projets.

Paragraphe n° 6

Qui "demande aux pays africains d'accorder un appui matériel et moral efficace aux femmes vivant sous le régime d'apartheid en Afrique du Sud et dans la Namibie occupée illégalement".

Le bureau a reconnu que le soutien moral existe et il souhaiterait en plus qu'une assistance matérielle accrue et multiforme leur soit accordée.

En conclusion, la résolution 535 XX de la CEA adoptée en sa 20ème session ne rencontre pas un problème majeur quant à sa mise en oeuvre.

Abordant le point II de l'ordre du jour, le bureau a suivi la présentation du rapport d'activités exercice 1985 par la coordonnatrice.

Dans son introduction, la coordonnatrice a présenté le programme de travail de la sous-région adopté lors de la 4ème réunion du comité tenue en février 1985 à LIBREVILLE, entériné par la 8ème réunion du Conseil des ministres.

Ce programme a pour fondement les objectifs du Secrétariat de la CEA à savoir : assister les Etats membres dans l'exécution des stratégies d'ARUSHA pour le développement de la femme au-delà de la décennie.

Cette assistance est orientée vers la recherche et l'analyse de la politique du rôle économique que joue la femme et son accès aux différents facteurs de productions, la recherche interdisciplinaire des projections sur la situation socio-économique en l'an 2000.

Elle a pour but l'amélioration des plans nationaux de développement, la formation dans l'utilisation et le développement des indicateurs ayant trait aux deux sexes.

.../...

L'assistance aux Etats membres sera renforcée dans la formulation des projets des femmes pour leur participation efficace dans la production et la sécurité alimentaire de la région, en particulier dans la dissémination de l'information aux paysannes quant à l'habitation décente et les technologies rurales et les activités génératrices de revenus.

Le programme de la femme du MULPOC de YAOUNDE met l'accent sur la formation et la recherche en tant qu'éléments clés de l'amélioration de la capacité des femmes à faire face aux nombreux problèmes auxquels elles sont confrontées.

Ce programme prévoit deux études :

- la première vise le développement des ressources humaines par la collecte des données sur les déperditions des effectifs scolaires féminins dans la tranche d'âge de 15 à 20 ans et la proposition de politiques nationales de formation aux fins d'assurer de nouvelles orientations de jeunes filles dans la vie active.
- la deuxième concerne une étude de commercialisation des denrées alimentaires ayant pour but de justifier le rôle primordial que jouent les femmes et d'identifier les problèmes qu'elles rencontrent, en vue de trouver des solutions et d'améliorer leur rendement.

Ce programme comporte aussi deux séminaires sous-régionaux dont l'un concerne les technologies alimentaires appropriées et l'autre la commercialisation des denrées alimentaires. Il est également prévu des réunions statutaires de la commission économique pour l'Afrique (CEA), des missions de consultation dans les pays de la sous-région et la diffusion des informations relatives à la promotion de la femme par la création d'un bulletin.

L'analyse de l'exécution de ce programme a permis au bureau de constater avec satisfaction que la plupart des activités ont été exécutées et que le séminaire sur les technologies appropriées et la parution du bulletin vont l'être au courant de l'année 1986.

.../...

Il ressort ainsi de ce rapport d'activités de la coordonnatrice que sa participation aux réunions statutaires de la commission économique pour l'Afrique (CEA) lui ont donné l'occasion d'enregistrer la nouvelle obligation du programme femme qui doit désormais prendre part aux exercices de programmation par pays du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aux tables rondes, afin d'assurer l'incorporation des besoins des femmes aux plans nationaux.

Par ailleurs les missions de la coordonnatrice en République Centrafricaine et en République populaire du Congo lui ont permis de renouveler la nécessité d'une coordination des activités en faveur des femmes au niveau de la direction de la promotion féminine en R.C.A. et de la création d'une cellule technique de réflexion au sein du ministère du Plan au Congo, qui veillerait à l'insertion des projets femmes dans les projets nationaux ou qui bénéficient de l'assistance internationale.

Les débats instaurés à ce sujet ont abouti à l'élaboration d'une recommandation sur la mise en place dans chaque pays d'une cellule technique de réflexion, de centralisation et de coordination des actions menées par les gouvernements en faveur des femmes.

En complément d'information au rapport de la coordonnatrice, les membres du bureau ont fait un rapport succinct des activités de leurs mécanismes.

Les membres du bureau ont alors souhaité que les différents pays fassent dorénavant un rapport d'activités annuel qui sera adressé courant décembre à la coordonnatrice : ces éléments permettraient à la coordonnatrice de mieux évaluer les activités entreprises en faveur des femmes par les pays membres de la sous-région.

L'exécution du programme de l'année 1985 a permis de réajuster le programme 1986 qui se présente comme suit :

.../...

A.- RECHERCHE

Etude sur la commercialisation des denrées alimentaires dans les pays de la sous-région.;

B.- FORMATION

Un séminaire sur les technologies appropriées et un autre sur la commercialisation des denrées alimentaires.

C.- PARTICIPATION AUX REUNIONS STATUTAIRES DE LA CEA

7ème réunion du comité régional africain de coordination, 3ème réunion tripartite.

D.- PARUTION DE DEUX BULLETINS

En Avril et en décembre 1986.

E.- PARTICIPATION AUX TABLES RONDES

- Guinée Equatoriale
- République Centrafricaine,
- exercices de programmation par pays du PNUD, au Cameroun
- Congo
- Sao Tomé et Principe.

Dans les questions diverses, le bureau a été informé de la suite donnée par la troisième Commission de la 40ème Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies aux projets de résolutions de la Conférence mondiale de NAIROBI.

L'analyse des points inscrits à l'ordre du jour et les débats y relatifs ont donné l'occasion au bureau de constater que les pays de la sous-région fournissent des efforts quant à la réalisation des activités programmées par chaque mécanisme.

Il recommande la poursuite de ces efforts afin de préserver les acquis de la décennie et la réalisation des stratégies de NAIROBI.

.../...

C'est ainsi que le bureau a adopté les recommandations suivantes :

- 1°/- RECOMMANDATION sur la poursuite de l'assistance aux mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux pour l'intégration de la femme au développement au delà de la décennie conformément aux stratégies d'APUSHA.
- 2°/- RECOMMANDATION sur la création d'une cellule interministérielle de réflexion, de centralisation et de coordination des actions menées par les gouvernements en faveur de la femme au niveau de chaque pays.
- 3°/- RECOMMANDATION sur l'inclusion systématique des femmes dans toutes les délégations qui participent aux différentes rencontres bilatérales, sous-régionales, régionales et internationales ayant trait aux problèmes de développement.
- 4°/- RECOMMANDATION sur les moyens à donner et les facilités d'accès des femmes à l'information.

Ayant noté avec satisfaction la ratification de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par quatre pays de la sous-région, le bureau a lancé un appel aux trois autres pour le faire.

Fait à LIBREVILLE, le 16 Janvier 1986